

PADD

Projet d'aménagement et de développement durable.

P 24 : Valoriser les espaces naturels et les grands paysages :

Le Havre s'est construite sur un site particulier qui a contribué à son organisation actuelle : une ville basse, un escarpement (la Costière) et une ville haute se prolongeant vers le pays de Caux. Les particularités du site sont un atout pour l'image du Havre, qu'il convient de préserver et de valoriser.

P 25 : . Cette ceinture verte fera l'objet d'une attention particulière et sera préservée dans le but de maintenir cette transition douce entre la ville et la campagne, mais également maintenir les corridors verts et les continuités paysagères.

Préserver la qualité paysagère de la costière Escarpement prononcé séparant la ville basse de la ville haute, la costière est un élément incontournable du paysage havrais. Véritable décor végétalisé de la ville basse et balcon de la ville haute, elle représente un enjeu majeur pour la Ville qui souhaite en préserver les qualités remarquables : protection du couvert boisé, limitation de l'imperméabilisation des sols et de la constructibilité, préservation des points de vue sur la ville basse et l'estuaire, préservation des villas balnéaires, protection et mise en valeur du réseau d'escaliers. La costière a fait l'objet d'un plan directeur présenté dans les orientations d'aménagement. L'ensemble de ces grands paysages (ceinture verte, costière mais également la façade littorale) sera mis en relation, à terme, par une voie dédiée aux modes de déplacements doux : la vélo-route de la pointe de Caux. Celle-ci permettra de profiter de manière sécurisée de ces ensembles paysagers remarquables, et de prolonger le parcours vers les autres communes de l'agglomération.

La poursuite du maillage vert de quartiers est donc un élément essentiel de la politique d'espaces verts de la Ville du Havre (voir carte annexée au PADD).

P 27 : Prévenir les risques Le Havre est exposé à cinq risques majeurs. Trois sont dits naturels : les inondations dues aux pluies exceptionnelles ; celles provoquées par les tempêtes littorales ; les mouvements de terrain liés aux falaises et aux cavités souterraines.

La prévention portera notamment sur le développement d'une connaissance des risques souterrains (naturels ou anthropiques) existants en ville haute.

P 28 : La gestion des risques : La gestion des glissements de terrains sur la falaise intérieure s'effectue par des actions de sensibilisation : cahier de recommandations, inciter les riverains à maintenir le muret de soutènement, à entretenir la végétation, à réguler l'écoulement des eaux, etc. Concernant les risques souterrains, diverses procédures pourront être mises en œuvre dans le cas de risques avérés : évacuation, arrêté de péril, exploration et traitement de la cavité pour les parcelles publiques, demande d'une étude de sol pour les parcelles privées.

P 45 : • il (le PADD) prévoit la protection de la qualité des milieux et des espaces naturels et urbains et notamment : - la valorisation d'éléments de paysage structurants (Costière, bassins centraux, avenue verte)